



Conseil municipal du 15 septembre 2025 à 20h45
Salle du conseil Chavagnac
COMPTE RENDU ET DÉCISIONS

Membres présents : 13
Membres excusés : 6
Votants : 14 (dont 1 procuration)

Date de la convocation : 11/09/2025

Présents : Jean-Marie CHANQUOI, Jean-Claude SERRE, Catherine LAFORGUE, Annie MARTY, Anne-Sophie MONTENERO, Sylvie LAGRANCOURT, Alain TAVET, Michel TOCHEPORT, Alain VEDRENNE, _Christophe FRERE, Stéphane GARGAUD, Nadège VILLEMUR, Cécile LAVAL

Absents excusés : Kristel THIRRION, Corinne ROUSSEL, Cyril BOUQUIER (a donné pouvoir à Catherine LAFORGUE), Céline SELVES, Jean-Claude LAVAL, Aurélie BERRIER

Madame Annie MARTY a été nommée secrétaire de séance

➤ **Conventions ENEDIS**

1. CONVENTION DE PASSAGE DE LIGNES ÉLECTRIQUES SOUTERRAINES ET LEURS ACCESSOIRES

Monsieur le Maire indique que les travaux concernant les lignes souterraines : « PRODBT/BESP142 » réalisés par la société ENEDIS ont occasionnés l'implantation de trois canalisations électriques souterraines et leurs accessoires sur le domaine communal.

Parcelle concernée :

Section	Numéro	Contenance	Adresse
B	720	0ha53a60ca	Le Bost

Les droits concédés à ENEDIS sur cette parcelle portent sur une bande de terrain de 3 mètres de large sur une longueur totale d'environ 10 mètres.

La présente convention propose une indemnité de DIX EUROS (10,00EUROS).

2. CONVENTION DE SERVITUDE POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION DE COURANT ELECTRIQUE

Monsieur le Maire indique que les travaux concernant les lignes souterraines : « PRODBT/BESP142 » réalisés par la société ENEDIS ont occasionnés l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique et ses accessoires sur le domaine communal.

Parcelle concernée :

Section	Numéro	Contenance	Adresse
B	1556	0ha70a36ca	Le Bost

Les droits concédés à ENEDIS sur cette parcelle portent sur l'occupation d'un emplacement de 20m2.

La présente convention propose une indemnité de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (250,00 EUROS).

Le Conseil Municipal après avoir délibéré : accepte les dites conventions et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié régularisant les servitudes accordées à la société ENEDIS.

Nomination agent recenseur :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que notre commune sera recensée en 2026 pour cela nous ferons appel à un employé communal afin de mener cette mission . Courant octobre novembre l'agent recenseur partira en formation, puis entre début novembre et le démarrage de la collecte et Janvier à février réalisation de l'enquête de recensement.

➤ Points travaux

La restauration de la maison du bourg en trois logements se déroule selon le calendrier les réunions de chantier se tiendront en fin d'après midi le jeudi

➤ City stade

Monsieur le Maire informe que nous avons reçu une réponse positive concernant notre demande de subvention auprès de l'Agence du Sport un montant de 15000,00 euros environ 28,52 % du projet on attend la réponse de la DETR qui serait de 20%. Dès que le dossier sera terminé nous commenceront les travaux.

➤ Divers :

- ✓ Les responsables communication feront passer sur site et via Intra-Muros un encart afin de recenser les habitations qui n'auraient pas leurs numéros afin de lancer une commande groupée.
- ✓ Réunion de préparation de l'assainissement reportée au mois d'octobre
- ✓ Pose d'une table de pic-nique prévue à coté du terrain de boules et du futur City stade
- ✓ Le Président des Anciens Combattants d'Algérie du Maroc et de Tunisie nous propose de poser une plaque commémorative, l'inauguration sera le samedi 8 novembre 2025 à 11h00.
- ✓ La communauté de communes a fait réaliser une plaque à la mémoire de Firmin COULIER nous devons trouvé le bon endroit pour la poser.
- ✓ Diminution des effectifs sur l'année 2025/2026 dans nos écoles
- ✓ Notre école va être évaluée cette année
- ✓ 24ème Salon des lecteurs en herbe le 9-10-11 octobre à Ladornac
- ✓ La commission jeunesse renouvelle la journée Halloween
- ✓ Le 20 août 2025 , la commune Les Coteaux Périgourds a reçu sur le coteau de Grèzes, l'arrivée de la deuxième étape du tour du Limousin 58e édition. Cet endroit emblématique est prisé par l'Organisation du Tour du Limousin, puisque c'était la troisième arrivée, 2014, 2018, 2025. Une affluence record, des conditions météorologiques idéales, nous ont permis de vivre une journée et une soirée inoubliable. La Commune tient à remercier l'ensemble des bénévoles et signaleurs qui ont travaillé à la réussite de cette journée. Pour assurer le financement de l'étape, nous avons pu compter sur l'aide financière de nombreux partenaires : la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, Reynal Construction , Lhoist, Madame MERRE Marie-Joelle, Lagarde&Laronze, Les Compagnons Réunis , Ets Gardarein, Le Moulin de Maneyrol, Piscine Murat ,Contact Immo, Altrad collectivités, Les Bâisseurs , Seripub, Société TSE, Sport 2000, épicerie chez Eric et Thibault, Christophe FRÈRE, ets BOUYSSOU, ets Jaladis, Chris lavage, Banana's Kafé, pépinière Thibault, Marbrerie Veyssière, Merci au Foyer Rural de Grèzes qui a géré la restauration des bénévoles, 395 repas ont été servis aux bénévoles et sponsors. Ils ont été financés par l'aide du Crédit Agricole sans oublier la participation des Fermiers du Périgord, d' Intermarché et de Marie-Blachère. La Chocolaterie Bovetti nous a offert les chocolats. Les communes de Terrasson et de Saint-Pantaléon de Larche nous ont prêté des barrières et du matériel électrique. Merci à notre électricien Emmanuel Piquet qui nous a épaulé durant toute la journée et à Maëva de Cristal FM pour la réalisation du reportage que vous pouvez retrouver sur notre site internet. Pour information le coup de l'arrivée représente 15000,00 euros intégralement financé par les dons à hauteur de 15228,50 euros récoltés. Le coût de la pose de la fibre permettant la retransmission s'élève 2100,00 euros. Coût final pour la commune de 1871,50 € déduction faite du reliquat des dons.